

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Budget principal, budgets annexes des transports urbains, de l'assainissement, de la ZAE de Valette, de la gestion des déchets et de l'immobilier économique.  
Affectation du résultat de fonctionnement 2014.**

*Mesdames, Messieurs,*

*Le compte administratif 2014 étant adopté, il convient maintenant d'affecter les résultats qui sont repris au budget primitif.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II, titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget principal, budget annexe de l'aménagement des zones d'activités, budget annexe de l'immobilier économique et budget annexe de la gestion des déchets),

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M43 et plus particulièrement le titre 3; chapitre 3, paragraphe 4 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement, et son affectation par l'assemblée délibérante (budget annexe des transports urbains),

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M49 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 3, paragraphe 4 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement et son affectation par l'assemblée délibérante (budget annexe de l'assainissement),

**VU** la délibération n° 2 du conseil communautaire du 13 avril 2015 approuvant les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2014,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS****Délibération du conseil communautaire**

du 13 avril 2015

n°3

page 2/4

**BUDGET PRINCIPAL**

**CONSIDERANT** les résultats de clôture de l'exercice 2014 de ce budget aux montants suivants :

| <b>Section de fonctionnement</b>   |              |
|--|--------------|
| Résultat cumulé fin 2014 (comprenant le résultat de l'exercice 2014 et le résultat reporté des exercices antérieurs) | 925 536,15 € |
| Solde des crédits reportés de 2014 à 2015  | 30 000,00 €  |
| Solde de la section de fonctionnement après reports  | 895 536,15 € |

| <b>Section d'investissement</b>  |                 |
|--|-----------------|
| Résultat cumulé fin 2014 (comprenant le résultat de l'exercice 2014 et le résultat reporté des exercices antérieurs) | 1 151 868,93 €  |
| Solde des crédits reportés de 2014 à 2015  | -4 576 537,20 € |
| Solde de la section d'investissement après reports   | -3 424 668,27 € |

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 925 536,15 € afin de couvrir partiellement le déficit d'investissement.

**BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS**

**CONSIDERANT** les résultats de clôture de l'exercice 2014 de ce budget aux montants suivants :

| <b>Section de fonctionnement</b>   |              |
|--|--------------|
| Résultat cumulé fin 2014 (comprenant le résultat de l'exercice 2014 et le résultat reporté des exercices antérieurs) | 347 190,35 € |

| <b>Section d'investissement</b>  |                 |
|--|-----------------|
| Résultat cumulé fin 2014 (comprenant le résultat de l'exercice 2014 et le résultat reporté des exercices antérieurs) | 50 888,70 €     |
| Solde des crédits reportés de 2014 à 2015  | -3 501 614,93 € |
| Solde de la section d'investissement après reports   | -3 450 726,23 € |

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 347 190,35 € afin de couvrir partiellement le déficit d'investissement.

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

## Délibération du conseil communautaire

du 13 avril 2015

n°3

page 3/4

**CONSIDERANT** les résultats de clôture de l'exercice 2014 de ce budget aux montants suivants :

|  |              |
|--|--------------|
| <b>Section de fonctionnement</b>   |              |
| Résultat cumulé fin 2014 (comprenant le résultat de l'exercice 2014 et le résultat reporté des exercices antérieurs) | 155 780,30 € |

|  |                 |
|--|-----------------|
| <b>Section d'investissement</b>  |                 |
| Résultat cumulé fin 2014 (comprenant le résultat de l'exercice 2014 et le résultat reporté des exercices antérieurs) | -2 479 311,95 € |
| Solde des crédits reportés de 2014 à 2015  | 2 399 040,06 €  |
| Solde de la section d'investissement   | -80 271,89 €    |

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement soit 155 780,30 € selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068 pour un montant de 80 271,89 €,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 75 508,41 €.

### BUDGET ANNEXE DE L'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES

**CONSIDERANT** les résultats de clôture de l'exercice 2014 de ce budget aux montants suivants :

|  |                |
|--|----------------|
| <b>Section de fonctionnement</b>   |                |
| Résultat cumulé fin 2014 (comprenant le résultat de l'exercice 2014 et le résultat reporté des exercices antérieurs) | 1 827 754,09 € |

|  |               |
|--|---------------|
| <b>Section d'investissement</b>  |               |
| Résultat cumulé fin 2014 (comprenant le résultat de l'exercice 2014 et le résultat reporté des exercices antérieurs) | -842 349,12 € |

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement soit 1 827 754,09 € selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068 pour un montant de 842 349,12 €,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 985 404,97 €.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS****Délibération du conseil communautaire**

du 13 avril 2015

n°3

page 4/4

**BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DES DECHETS**

**CONSIDERANT** les résultats de clôture de l'exercice 2014 de ce budget aux montants suivants :

|  |                |
|--|----------------|
| <b>Section de fonctionnement</b>   |                |
| Résultat cumulé fin 2014 (comprenant le résultat de l'exercice 2014 et le résultat reporté des exercices antérieurs) | 1 517 017,95 € |
| <b>Section d'investissement</b>  |                |
| Résultat cumulé fin 2014 (comprenant le résultat de l'exercice 2014 et le résultat reporté des exercices antérieurs) | 1 329 944,89 € |
| Solde des crédits reportés de 2014 à 2015  | -739 364,00 €  |
| Solde de la section d'investissement après reports   | 590 580,89 €   |

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 1 517 017,95 €.

**BUDGET ANNEXE DE L'IMMOBILIER ECONOMIQUE**

**CONSIDERANT** les résultats de clôture de l'exercice 2014 de ce budget aux montants suivants :

|  |               |
|--|---------------|
| <b>Section de fonctionnement</b>   |               |
| Résultat cumulé fin 2014 (comprenant le résultat de l'exercice 2014 et le résultat reporté des exercices antérieurs) | 445 387,09 €  |
| <b>Section d'investissement</b>  |               |
| Résultat cumulé fin 2014 (comprenant le résultat de l'exercice 2014 et le résultat reporté des exercices antérieurs) | -356 853,53 € |
| Solde des crédits reportés de 2014 à 2015  | 171 188,98 €  |
| Solde de la section d'investissement après reports   | -185 664,55 € |

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement soit 445 387,09 € selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068 pour un montant de 185 664,55 €,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 259 722,54 €.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous-préfecture, le 17/04/2015

Publié au siège de la CAPC, le 16/04/2015

n° 2525

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER